

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-D026_2024-DE

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 avril 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pouvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER Travaux divers de finition dans le cadre de la PMR
DATE DE CONVOCATION			
02/04/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
30 AVR. 2024			
N° d'ordre de la délibération			
D 026_2024			

Considérant l'agenda d'accessibilité programmé
Considérant le règlement de la DETR au titre de l'année 2024

Sur proposition des membres de la Commission des travaux

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité,
Décident de faire réaliser les travaux de finition relatifs à l'accessibilité extérieure aux locaux communaux tels qu'ils peuvent se résumer :

Bâtiments concernés	Type de travaux	Montant HT
Agence postale	Accessibilité extérieure	4 539.73
Mairie	Reprise des ressauts	760.69
Petite salle des fêtes	Reprofilage	984.35
Eglise	Création d'une rampe d'accès	4 869.08
Ecole maternelle	Reprise de l'enrobé	784.55
Montant total des travaux HT		12 228.40
TVA		2 445.68
Montant total TTC		14 674.08

Mandatent le Maire pour solliciter les aides au titre de la DETR, pour présenter le dossier de demande de travaux à la DDT et à en poursuivre l'exécution

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.
Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

